

Division du premier degré

**Fiche profil de poste :  
Enseignant/ Enseignante de l'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme**

**Circonscription :** Strasbourg IEN Ecole Inclusive et Sélestat

**Localisation :** Ecole maternelle de SCHERWILLER, 3 rue de l'Alumnat 67750 Scherwiller

**1. Définition du poste et des missions :**

L'Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme est un dispositif accueillant en son sein au maximum sept élèves âgés de trois à six ans, ayant un diagnostic d'autisme et ayant vocation à être progressivement inclus dans les classes maternelles de l'école.

Partenaire médico-social : SESSAD de Mutzig, ADAPEI Les Papillons Blancs

L'enseignant/ enseignante :

- pilote le projet pédagogique de l'UEMA et assure la cohérence des actions pluricatégorielles ;
- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs ;
- contribue à la mutualisation des ressources au sein de l'école ;
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels ;
- réalise, avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ;
- favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ;
- favorise l'inclusion des élèves, co-construit les projets d'inclusion avec l'équipe éducative, prépare la sortie des élèves.

L'enseignant/ enseignante est l'interlocuteur/ interlocutrice de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail scolaires proposés à leur enfant, en complément des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble des membres de l'équipe pluridisciplinaire, il/elle respecte le droit au secret et la discréetion professionnels vis-à-vis de l'enfant et de sa famille.

Il/elle inscrit son travail dans celui du réseau des enseignants des dispositifs TSA du département.

**2. Connaissances, compétences et qualités requises :**

Il est attendu du candidat/ de la candidate qu'il/elle :

- ait une bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA) ;
- sache travailler en équipe, en étroit partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
- s'inscrive dans une dimension de réseau avec des pairs ;
- développe un enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA) ;
- contribue au sein de l'école à la conception d'outils adaptés ;
- soit un enseignant ressource au sein du groupe scolaire

**Aptitudes relationnelles et communicationnelles affirmées**

Capacité à instaurer un climat de confiance avec les élèves, les familles et l'ensemble des partenaires éducatifs. Empathie, écoute active et sens de la communication sont essentiels pour favoriser des relations constructives et bienveillantes.

### **Rigueur professionnelle et sens de l'organisation**

Maîtrise de la planification pédagogique et rigueur dans la mise en œuvre des apprentissages. Une préparation structurée et méthodique est indispensable pour répondre aux besoins spécifiques des élèves.

### **Capacité d'adaptation et posture réflexive**

Ouverture d'esprit, flexibilité et volonté de faire évoluer ses pratiques. L'enseignant doit être en mesure d'analyser ses actions, d'ajuster ses interventions et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

### **Engagement et disponibilité**

Forte implication dans le travail en équipe pluridisciplinaire et participation active aux projets de l'unité. Une réelle disponibilité est attendue pour coopérer et construire collectivement des réponses éducatives adaptées.

## **3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi**

- Être titulaire du CAPPEI ou d'une certification antérieure (CAPA-SH option D) ou être professeur des écoles non spécialisé en formation CAPPEI. Les personnels non spécialisés peuvent obtenir ce poste à titre provisoire. Ils s'engagent à passer le CAPPEI.
- Les candidats /candidates seront convoqués pour un entretien devant une commission composée de représentants de l'Education nationale et de l'établissement médico-social.
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
  - ISAE, Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves
  - Indemnité pour fonction particulière pour les détenteurs du titre professionnel
  - Indemnité d'enseignement spécialisé et adapté

---

### **Contact :**

- Service Ecole Inclusive : 03.88.45.92.30 – [ienash67@ac-strasbourg.fr](mailto:ienash67@ac-strasbourg.fr)
- Inspection Sélestat : 03.88.92.01.71 – [ienselestat@ac-strasbourg.fr](mailto:ienselestat@ac-strasbourg.fr)